



PARCOURS DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

PROCÉDURE DE CERTIFICATION

NIVEAU I – ÉPINGLETTE ROUGE

- A. Compléter le stage d'introduction au rôle de l'officiel de natation.
- B. Compléter le stage du contrôleur de la sécurité (si le stage niveau 1 a été complété après le 1er septembre 2015, le rôle du contrôleur de la sécurité n'est pas inclus).
- C. Compléter l'inscription dans le système d'inscription des officiels de Natation Canada.

Note : Les exigences pour le Niveau I (A, B, C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.

NIVEAU II — ÉPINGLETTE BLANCHE

- A. Certifié niveau 1 en réussissant deux évaluations dans le rôle de chronométrateur.
- B. Compléter le stage de juge de nage/contrôleur de virages et réussir deux évaluations.
- C. Compléter un autre stage de niveau II énuméré ci-dessous et réussir deux évaluations :
 - i. Chronométrateur en chef ;
 - ii. Commis de course
 - iii. Juge à l'arrivée en chef (JAC)/Juge à l'électronique en chef (JEC)
 - iv. Directeur de rencontre :
 - v. Starter.

Note : La certification du rôle de Juge à l'arrivée en chef/Juge à l'électronique en chef exige qu'un officiel obtienne au moins une des deux évaluations sur place dans le rôle Juge à l'arrivée en chef.

Les exigences pour le Niveau II (A, B, C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.



NIVEAU III – ÉPINGLETTE ORANGE

- A. Compléter tous les stages des postes énumérés sous le niveau II ;
- B. Compléter le stage de secrétaire en chef
- C. Certifié dans trois postes additionnels énumérés sous le niveau II en obtenant deux évaluations réussies pour chacun de ces postes ;
- D. Diriger un stage de niveau 1 – introduction au rôle de l'officiel de natation sous la supervision d'un officiel de niveau IV ou V.

Note : Les exigences pour le Niveau III (A, B, C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré. Le stage du secrétaire en chef peut être fait à tout moment, une fois que l'officiel travaille sur son niveau II, en conjonction avec les stages du directeur de rencontre ou du JAC/JEC selon ce qui est estimé approprié. Il est recommandé que le stage du secrétaire en chef soit fait avant ou en conjonction avec le stage du directeur de rencontre. Il n'y a pas d'évaluation pour le poste de secrétaire en chef.

NIVEAU IV – ÉPINGLETTE VERTE

- A. Compléter avec succès tous les stages des postes énumérés sous le niveau II ;
 - i. Toutes certifications restantes pour les autres postes de niveau II, réussir deux évaluations sans le poste de niveau II.
 - ii. Stage du juge-arbitre (voyez les notes ci-dessous concernant ce stage) ;
 - iii. Avoir de l'expérience en tant que Juge-arbitre à un minimum de cinq sessions. Il est recommandé que ces cinq sessions aient lieu à différentes compétitions, différentes piscines et différentes configurations.
 - iv. Diriger un minimum de deux stages niveau II différent sous la supervision d'un officiel de niveau V dans l'année d'application (les officiels doivent être certifié au poste du stage qu'il présente) ;
- B. Compléter une année de service en tant qu'officiel de niveau II dans une variété de postes, incluant un minimum de deux sessions en que juge de nage ou contrôleur des virages.
- C. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué par un officiel de niveau V et avoir deux évaluations réussies au poste de Juge-arbitre. Il est recommandé que les provinces mettent sur pied un processus de mentorat où les officiels de niveau III reçoivent une évaluation formelle d'un officiel de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation.



Note : Le stage du juge-arbitre peut être passé avant que l'officiel suive les autres stages et devienne certifié dans chaque poste, à la discrétion du responsable des officiels ou du délégué. Toutefois, un officiel ne pourra agir en qualité de Juge-arbitre jusqu'à ce que tous les stages soient complétés et les certifications reçues.

Compléter les exigences du niveau IV (A & B), à l'exception de la note ci-dessus sur l'achèvement des certifications et le fait de pouvoir agir en qualité de juge-arbitre, peut se faire simultanément ou dans l'ordre désiré. L'année de service actif commence après l'achèvement du niveau III.

NIVEAU V — ÉPINGLETTE BLEUE

- A. Compléter un minimum d'une année de service en tant qu'officiel de niveau IV.
- B. Organiser, diriger et superviser un minimum de deux stages différents de niveau II dans l'année de l'application.
- C. Travailler à un minimum de deux sessions à une compétition nationale de Natation Canada à n'importe quel poste en tant qu'officiel de niveau III.
- D. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué, et obtenir deux évaluations réussies en tant que juge-arbitre ou une comme juge-arbitre et une comme starter, par un officiel de niveau V. Il est recommandé que les provinces maintiennent le processus de mentorat où les officiels de niveau IV continuent de recevoir des évaluations formelles de la part d'officiels de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation ;
- E. Soumettre le formulaire de certification de niveau V complété au responsable provincial des officiels.

Si le responsable provincial des officiels est convaincu que le candidat a répondu à toutes les exigences, le formulaire de certification de niveau V du candidat sera envoyé à Natation Canada pour être approuvé par le comité des officiels, des compétitions et des règlements (COCR). Si le COCR approuve le candidat, il sera certifié officiel maître de niveau V. Une lettre de félicitations et un certificat d'officiel maître seront envoyés au candidat et une copie sera transférée au responsable provincial des officiels.

Note : Les exigences de niveau V (A, B, & C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.



MAINTIEN DE LA CERTIFICATION

Afin de rester un officiel de niveau V actif au Canada, un officiel doit :

- Travailler à un minimum de quatre sessions à au moins deux compétitions différentes chaque année de natation.
- Diriger ou superviser un stage chaque année de natation.
- Maintenir ses renseignements d'inscription à jour dans le système d'inscription des officiels de Natation Canada.

Les officiels qui ne travaillent pas ou n'enseignent pas comme demandé, peuvent faire une demande de réinsertion auprès du responsable provincial des officiels qui pourrait exiger que certains stages soient refaits.

NOTES :

« Évaluation réussie » signifie une évaluation/carte signée pour un poste précis.

« Certifié » signifie que l'officiel a suivi le stage et a travaillé à minimum deux sessions à ce poste – excepté juge-arbitre – lors de compétition sanctionnée et a reçu l'approbation de l'arbitre pour travailler à ce poste.

« Sessions » signifie une période de temps précise d'une compétition, cela peut être une session de finale par le temps, une session préliminaire ou une session finale.

« Évaluation du mentor » désigne un processus formel documenté où l'officiel de niveau III ou IV reçoit du mentorat et des commentaires dans le rôle du juge-arbitre, tout en travaillant pour être certifié niveau IV ou V.

Les officiels sont encouragés à maintenir un « journal » des postes et compétitions auxquels ils ont travaillé afin de soutenir leur progrès vers la certification du niveau IV et V. Bien qu'il n'y ait pas d'exigences minimums à l'extérieur du processus de certification, les officiels sont encouragés à obtenir et maintenir leur expérience à tous les postes en travaillant à une variété de piscine et de compétitions.

Formateurs : les stages de niveau I peuvent être donnés par un officiel certifié niveau III. Les stages de niveau II peuvent être donné par un officiel certifié niveau IV. Le stage de niveau III (stage du juge-arbitre) doit être donné par un officiel de niveau V.